

Contacts

UNIVERSITÉ DE PAU ET
DES PAYS DE L'ADOUR

Collège SSH

Sciences Sociales et Humanités

Bâtiment Lettres, langues et sciences
humaines - Av. du Doyen Poplawski
BP 1160- 64016 Pau Cedex

05 59 40 80 82

du.mandataire-judiciaire@univ-pau.fr

[https://formation.univ-pau.fr/](https://formation.univ-pau.fr/du-mandataire-judiciaire)

du-mandataire-judiciaire

Responsable pédagogique

Marc AZAVANT

Maître de Conférences, HDR droit privé,

Avocat au Barreau de Pau

marc.azavant@univ-pau.fr

Direction FTLV

Formation continue, apprentissage,
reprise d'études, VAE

05 59 40 78 88

accueil.forco@univ-pau.fr

Personnes en situation de handicap

L'équipe de la "Mission Handicap"
vous accompagne tout au long de vos
études supérieures

05 59 40 79 00 - handi@univ-pau.fr

Accès à la formation

Pré-requis

Cette formation est ouverte aux personnes titulaires d'un diplôme ou titre enregistré au niveau 5 (anciennement Niveau III) du répertoire national des certifications professionnelles (DUT, BTS ou premier cycle de l'enseignement supérieur).

Pour les ressortissants d'un autre État membre de la Communauté européenne ou, d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen, d'un titre équivalent ou, le cas échéant, justifier d'une ancienneté d'au moins trois ans dans un emploi exigeant normalement un diplôme ou titre de ce niveau.

En outre il faut justifier d'au moins 3 ans d'expérience professionnelle dans l'un des domaines du métier (juridique, médico-social ou financier).

Public concerné

Ce diplôme vise à mettre à la disposition des personnes désireuses d'exercer ces professions une formation répondant aux exigences légales et s'adresse :

- **Au titre de la formation initiale**, aux étudiants titulaires d'un DUT, d'un BTS ou d'un diplôme de premier cycle universitaire.
- **Au titre de la formation continue**, aux opérateurs intervenant déjà dans le cadre de services délégués à la tutelle aux prestations sociales ou de services mandataires judiciaires à la protection des majeurs ainsi qu'à tous les préposés des établissements hébergeant des majeurs souhaitant développer leurs connaissances et renforcer leur formation pour se conformer aux impératifs de formation imposés par les textes.

Candidature

- Le dossier d'inscription est examiné par le responsable pédagogique.
- La décision qui autorise ou refuse l'inscription est notifiée aux candidats par courrier. Elle précise les dispenses et allègements de formation accordés au vu des justificatifs fournis et le cas échéant au vu de l'avis de l'employeur.

DU
CERTIFICAT
NATIONAL DE
COMPÉTENCE

Mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Conception - Direction de la communication - Impression : Centre de reprographie - UPPA - Septembre 2024



Objectifs

Cette formation vise à acquérir les compétences juridiques, sociales, médico-sociales, comptables et financières nécessaires à la gestion d'une mesure de protection des majeurs, de même que les éléments d'analyse des situations personnelles (notamment économiques, sociales, médico-sociales) des personnes concernées.

À ce titre, la formation est résolument pluridisciplinaire. Elle allie en outre l'expérience pratique des professionnels des secteurs concernés aux enseignements théoriques fondamentaux nécessaires à la connaissance des matières en cause.

Présentation

Le Diplôme d'université de Mandataire à la protection des majeurs procède d'un double constat. D'une part, l'augmentation continue du nombre de personnes protégées ou en difficulté sociale, impose de former des professionnels aptes à accompagner ce public. D'autre part, le déficit de formation dont ont longtemps souffert les intervenants de ces secteurs d'activité doit désormais être résorbé par une offre répondant véritablement à leurs attentes.

Dans cette perspective, la loi n°2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs a créé la profession de mandataire judiciaire à la protection des majeurs et l'arrêté du 2 janvier 2009 a posé les conditions relatives à la formation préparant aux certificats nationaux de compétence de mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

Dispenses et allègement de formation

Des dispenses et allègement de formation peuvent être accordés aux candidats au vu de leur qualifications et expériences professionnelles.

Pour obtenir la dispense des modules de formation du présent diplôme, les candidats doivent justifier d'un diplôme dont le programme correspond au programme du module concerné.

La dispense d'un module de formation entraîne la validation de celui-ci.

Les personnes qui justifient, lors de leur entrée en formation, d'une expérience professionnelle d'au moins six mois dans le cadre d'une activité tutélaire sont dispensées du stage pratique.

Des allègements de formation peuvent être accordés aux candidats en fonction de leur expérience professionnelle. L'allègement de formation n'entraîne pas la validation du module concerné.

Pour pouvoir obtenir un allègement de formation, les candidats doivent justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois ans acquise dans le cadre de l'exercice d'une activité en lien direct avec le contenu de formation concerné.

Programme de la formation

- 300 h d'enseignement théoriques dont 66 h obligatoires
- 350 h (10 semaines consécutives) de stage pratique.

Semestre 1

Juridique (84 h)

- Droits et procédure (48 h)
- Le champ médico-social (36 h)

Gestion (78 heures)

- Gestion administrative et budgétaire (48 h)
- Gestion fiscale et patrimoniale (30 h)

Semestre 2

Protection de la personne (72 h)

- Connaissance des publics et des pathologies liées à la dépendance (24 h)
- Intervention et aide à la personne (48 h)

Le mandataire judiciaire à la protection des majeurs (66 h)

- Les contours de l'intervention et ses limites (18 h)
- La relation avec le juge et avec l'autorité judiciaire (12 h)
- Déontologie et analyse des pratiques (36 h)

Stage (350 h)

- Rapport de stage et soutenance de rapport de stage